

Contrat de sous-traitance des données conformément à l'art. 9 nLPD

Entre

le client de Sieber Logistics AG, conformément à l'offre actuellement en vigueur
(ci-après « le donneur d'ordre »)

et

Sieber Logistics AG , Musterplatzstrasse 5, 9442 Berneck,

1. Objet et finalité

Le présent contrat régit le traitement des données à caractère personnel par Sieber Logistics AG, en tant que sous-traitant, pour le compte du donneur d'ordre dans le cadre des prestations convenues dans le contrat. Le traitement des données se fonde exclusivement sur le contrat conclu entre les parties (offre). Aucune instruction particulière du donneur d'ordre n'est prévue.

2. Nature, finalité et étendue du traitement des données

Sieber Logistics AG traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins de l'exécution du contrat principal, à savoir pour le traitement des ordres de transport et de livraison.

- Type de données : noms, adresses, coordonnées des expéditeurs et des destinataires
- Catégories de personnes concernées : clients, destinataires et personnes de contact du donneur d'ordre
- Finalité : exécution, coordination et documentation des mandats de transport et de livraison

3. Obligations de Sieber Logistics AG en tant que sous-traitant

Sieber Logistics s'engage à :

- De traiter les données à caractère personnel uniquement aux fins de l'exécution du contrat et non pour ses propres intérêts ou ceux de tiers
- Prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel
- Veiller à ce que les collaborateurs autorisés au traitement soient soumis à une obligation de confidentialité
- Informer immédiatement le donneur d'ordre si, selon son appréciation, le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du contrat est susceptible de violer la nLPD ou d'autres dispositions relatives à la protection des données.

4. Sécurité des données

Sieber Logistics AG prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément à l'art. 8 de la nLPD afin de protéger les données à caractère personnel contre tout accès non autorisé, toute perte ou toute destruction.

5. Obligation de signaler les violations de la protection des données

En cas de violation de la sécurité des données, Sieber Logistics AG en informe le donneur d'ordre sans délai, au plus tard dans les 48 heures suivant la prise de connaissance de la violation, afin qu'il puisse remplir son obligation de notification auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) conformément à l'art. 24 nLPD.

6. Sous-traitants

Sieber Logistics AG est autorisée à faire appel à des sous-traitants (par exemple, des entreprises de transport sous-traitantes). Sieber Logistics AG veille à ce que ceux-ci soient soumis aux mêmes obligations en matière de protection des données.

7. Transfert à l'étranger

La communication de données personnelles à l'étranger, notamment dans le cadre de transports internationaux, n'est autorisée que si le pays de destination garantit un niveau de protection des données adéquat ou si des garanties appropriées au sens de l'art. 16 nLPD sont en place.

8. Droits des personnes concernées

Sieber Logistics AG assiste le donneur d'ordre dans le traitement des demandes d'accès, de rectification et d'effacement formulées par les personnes concernées conformément aux art. 25 et suivants de la nouvelle LPD.

9. Restitution et effacement

À l'expiration du contrat principal, Sieber Logistics AG efface toutes les données personnelles, pour autant qu'aucune obligation légale de conservation ne s'y oppose.

10. Audit et obligation de preuve

Sieber Logistics AG met à la disposition du donneur d'ordre toutes les informations nécessaires pour prouver le respect des obligations en matière de protection des données et autorise les audits effectués par le donneur d'ordre ou par des tiers mandatés par celui-ci.

11. Interlocuteur chez Sieber Logistics AG

Fonction	Nom
Responsable de la protection des données	Christian Sieber privacy@sieber.ch

12. Entrée en vigueur

Le présent contrat de sous-traitance fait automatiquement partie intégrante du contrat dès l'acceptation de l'offre de Sieber Logistics AG. Aucune signature séparée n'est requise.

Historique du document

Date	Par	Modification (Ajouté, modifié, supprimé)	Titre / Chapitre	Description
21.05.2026	Christoph Rohner	Ajouté	Toutes	Création initiale
05.06.2026	Christoph Rohner	Modifié	Toutes	Modèle de format, ajustements Adresse de déclaration